



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 10 avril 2025

Objet : Mise à jour de la grille tarifaire pour l'envoi des ouvrages mis en vente à la boutique du Musée

Date de la convocation : 28 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame POLISINI Ivana ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTTO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame VIVARELLI-MARI Jérôme à Monsieur GRASSI Didier ;
Madame ORSINI SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don-Petru ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame LUCIANI Emmanuelle ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur PAOLI Jean-François ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2018/01/AVR/03 en date du 24 avril 2018 portant création d'une grille tarifaire pour l'envoi des ouvrages mis en vente à la boutique du Musée ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 8 avril 2025 ;

Considérant la mise à jour, chaque année, des tarifs communiqués par la Poste et l'application de la tarification en tenant compte du poids de chaque ouvrage.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe PERETTI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1:

- **Approuve** la mise à jour de la grille tarifaire comme suit :

Pour les envois de moins de 4 cm de haut et jusqu'à 2kg, envoyer les commandes par lettre recommandée avec AR selon les tarifs ci-dessous :

POIDS	Lettre recommandée avec AR/R1	Lettre recommandée internationale avec AR/R1
0 à 20g	6.44€	8.15€
21 à 50g	7.01€	9.40€
51 à 100g	7.79€	10.15€
101 à 250g	9.18€	14.85€
251 à 500g	10.49€	18.50€
501 à 1000g	11.95€	24.10€
1001 à 2000g	13.80€	29.35€

Pour les envois de plus de 4 cm de haut et jusqu'à 7kg, envoyer les commandes en colis expert France (avec signature selon les tarifs) ci-dessous :

POIDS	Tarif national TTC
0 à 2 kg	14.94€
2.001 à 4kg	19.96€
4.001 à 6kg	24.97€
6.001 à 7kg	29.98€

Article 2 :

- **Autorise** la régie du musée à appliquer lesdits tarifs.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 15/04/2025



Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.